

Fiche Documents élèves

Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalon 2 : Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique, impuissance des États et des organisations internationales

Documents élèves

Partie I : Travail préparatoire à la maison

Liens vidéos à visionner sur Youtube

Lettre lue dénonçant une injustice au président via Tik Tok

<https://www.youtube.com/watch?v=nYE1ongtcFI>

Ascension de Bardella grâce à Tik Tok

https://www.youtube.com/watch?v=8DMpd7SA_Ns

Document 1

Réseaux sociaux : le cap des 5 milliards d'utilisateurs franchi

Premier réseau social en termes d'audience, Facebook affiche un total de 2,19 milliards d'utilisateurs. Il devance Instagram (1,65 milliard), qui est talonné par TikTok (1,56 milliard).

Toujours plus connectée à internet, la population mondiale plébiscite les réseaux sociaux. Selon un rapport annuel publié ce mercredi, le nombre d'utilisateurs actifs des applications ou plateformes sociales a franchi le cap des cinq milliards de personnes en 2023, soit 62,3 % de la population mondiale. A titre de comparaison, 5,35 milliards de personnes disposent d'une connexion à internet.

Leur nombre a ainsi augmenté de 5,6 % en un an (+ 266 millions), quand la population mondiale connaissait une croissance de 0,9 %, précise ce rapport édité par l'agence We are social et l'entreprise Meltwater, à partir des estimations de Kepios, cabinet spécialiste de l'étude des usages numériques. Le rapport reconnaît toutefois une certaine imprécision due notamment aux comptes automatisés ou aux personnes inscrites sous différentes identités et qui possèdent donc plusieurs comptes.

2 heures et 23 minutes par jour

Premier réseau social en termes d'audience, Facebook (groupe Meta), qui fête dimanche son 20^e anniversaire, affiche un total de 2,19 milliards d'utilisateurs. Il devance Instagram (1,65 milliard), qui est talonné par TikTok (1,56 milliard).

L'utilisateur type des médias sociaux passe 2 heures et 23 minutes par jour sur les plateformes sociales de son choix.

Preuve de la curiosité générée par l' intelligence artificielle , la page Wikipedia la plus consultée en 2023 toutes langues confondues est celle de ChatGPT, le logiciel le plus connu d'IA générative développé par la société OpenAI.

Source AFP / publié sur lesechos.fr, 31/01/2024

Fiche Documents élèves

Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalon 2 : Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique, impuissance des États et des organisations internationales

Document 2

Attaque au couteau au Royaume-Uni : des émeutes attisées par les réseaux sociaux

Trois enfants ont été tués le 29 juillet à Southport, au Royaume-Uni. Des violences ont éclaté dans la rue à la suite de cette attaque au couteau, influencées notamment par de fausses informations sur les réseaux sociaux.

Quelques heures seulement après l'attaque survenue lundi 29 juillet à Southport, au nord de Liverpool, qui a causé la mort de trois enfants, les enquêteurs commençaient à peine à reconstituer les faits, qu'un nom circulait déjà sur X, celui d'Ali Al-Shakati. Les détails concernant ce jeune homme fictif sont relayés des millions de fois. Il s'agirait d'un demandeur d'asile arrivé au Royaume-Uni par bateau l'année dernière et il serait même sur une liste de surveillance du MI6 (les services de renseignement extérieur du pays).

Ces fausses informations circulent parmi les influenceurs et les canaux d'extrême droite. *"L'horreur de cette attaque au couteau semble avoir été un paratonnerre pour ce type de mouvements qui cherchent un coupable, et dans ce cas, accusent les musulmans ou les migrants en général d'être à l'origine de la violence"*, explique Milo Comerford, chercheur à l'Institut pour le dialogue stratégique.

Au-delà de l'instrumentalisation par l'extrême droite, cette attaque est également exploitée en ligne pour accumuler des vues et des abonnés, notamment sur X où des utilisateurs vérifiés peuvent monétiser leur contenu. Le Premier ministre britannique s'en prend d'ailleurs directement aux plateformes. *"Permettez-moi également de dire aux grandes entreprises de réseaux sociaux et à ceux qui les dirigent : 'les troubles violents provoqués en ligne constituent également un délit. Cela se passe dans vos locaux. Et la loi doit être respectée partout',"* a-t-il déclaré.

L'identité de l'assaillant a depuis été dévoilée, il s'agit d'un adolescent de 17 ans né au Royaume-Uni, mais il est déjà trop tard puisque la spirale de violence est enclenchée.

Source : franceinfo.fr 05/08/2024

Fiche Documents élèves

Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalon 2 : Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique, impuissance des États et des organisations internationales

Partie II

Les « GAFAM / BATX » ou la puissance des géants du numérique

Trace écrite à reconstruire

Dans les années 1990, l'américain Joseph Nye définit le soft power comme la capacité d'un pays à susciter l'adhésion grâce à sa culture, à son prestige et à son influence. En 2024, nous pouvons donc prendre l'exemple des JO Paris 2024 comme concrétisation du soft power français. L'analyse de ces formes indirectes de puissance s'applique aux États ainsi qu'à d'autres organisations comme les entreprises, ici d'internet.

Les géants du numérique, des outils de puissance complémentaires ou concurrents des États ?

Les géants américains d'internet, réunis sous le sigle GAFAM (Google®, Apple®, Facebook®, Amazon®, Microsoft®) sont devenus très puissants. En effet, à eux cinq, ils représentent les plus importantes capitalisations boursières soit plus que le PIB de la France, 7^{ème} rang mondial en 2023. Ils cumulent en une année environ 800 millions de dollars de chiffre d'affaires, ce qui en fait donc une véritable puissance financière. Par exemple, Amazon® règne sur la vente en ligne (chiffre d'affaires en 2023 de 134 milliards \$...) Les GAFAM font donc partie des entreprises les plus riches et les plus puissantes du monde et leurs revenus annuels combinés rivalisent avec de nombreux pays.

Cette richesse et cette influence économique leur ont permis de façonner de nombreux aspects de l'économie mondiale.

Le cœur de cette industrie des géants du numérique reste aujourd'hui la Silicon Valley et les grandes universités américaines. Depuis quelques dizaines d'années aux États-Unis, il y a des liens forts entre le gouvernement américain et les grands acteurs du numérique.

Le développement de géants du numérique est conçu comme une menace pour les États, mais c'est aussi une arme géopolitique posant la question de la souveraineté du numérique. Les États-Unis et la Chine disposent de géants du numérique, à l'instar de Google qui est utilisé par 95% des internautes ce qui permet aux États-Unis de compléter son extraterritorialité juridique. La Chine dispose d'acteurs nationaux qui constituent des alternatives, la Russie a développé des infrastructures physiques et tenté de développer son propre réseau concurrent d'internet pendant la guerre froide. L'Europe au contraire utilise surtout des outils numériques américains, ce qui permet à des instances gouvernementales américaines d'intervenir dans la vie privée d'Européens.

Ainsi, Google® capte plus de 90 % des recherches dans le monde entraînant une situation de monopole nommé « big data » (énorme quantité de données numériques pouvant être collectées et produites de manière continue à partir de diverses sources et appareils).

Dans une [tribune parue dans Foreign Affairs](#), le célèbre politologue américain Francis Fukuyama met en garde l'opinion publique contre l'influence politique démesurée qu'ont acquise, en peu de temps, les GAFAM leur octroyant un haut degré de contrôle sur la communication politique.

En effet, c'est grâce aux géants du numérique que les complotistes trouvent désormais une large audience et déstabilisent nos démocraties en jetant la suspicion sur toute parole d'autorité ou d'expertise.

Fiche Documents élèves

Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalon 2 : Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique, impuissance des États et des organisations internationales

Ce sont les réseaux sociaux qui nous enferment, par leurs algorithmes, dans des bulles cognitives où ne se croisent bientôt plus que des personnes qui pensent à l'identique (créant ainsi l'illusion que *tout le monde* pense de la même manière).

Plus grave encore peut-être, les GAFAM ont acquis la capacité d'influencer le débat politique, en favorisant tel ou tel courant d'opinion, en fonction des convictions de leurs dirigeants et de leur personnel.

Le pouvoir politique acquis par les géants du numérique peut se retrouver dans la personne de Jack Ma, le fondateur d'Alibaba® (équivalent chinois d'Amazon®). Il compte parmi les personnalités les plus influentes du monde (a de nombreux contacts politiques, économiques...) et s'affiche désormais comme un acteur de la gouvernance économique mondiale, entrant donc en concurrence avec les États. Preuve de sa puissance, Jack Ma est devenu persona non grata en 2020, disparaissant ainsi pendant plusieurs mois après avoir critiqué le régime communiste chinois.

Employant des centaines de milliers de personnes et s'adressant à plus d'un milliard de consommateurs, les GAFAM ont donc une position de force notamment dans les États où ils emploient des salariés ou commercent.

Certains des géants du numérique, en particulier Google, Facebook et Amazon, ont été critiqués pour avoir consolidé des positions de quasi-monopole dans leurs domaines respectifs. En effet, ils sont devenus tellement puissants que leur position, sur leur créneau respectif, peut être décrite comme dominante. Les énormes capitaux qu'ils accumulent leur permettent de racheter toutes les sociétés qui pourraient ébrécher leur situation monopolistique, comme l'a fait Facebook, avec Instagram et WhatsApp, Google, avec YouTube. Cette domination du marché soulève des questions de concurrence et d'innovation, car elles peuvent décourager d'autres acteurs et entraver de nouvelles entreprises innovantes.

En tant que grandes entreprises, brassant des capitaux colossaux, les géants du numérique peuvent être perçus comme étant des sources de revenus fiscaux avantageux pour les États les hébergeant. Toutefois, les géants du Web américains sont accusés par certains États européens de se soustraire aux impôts sur les sociétés. C'est ainsi que l'on assiste à la création, en France, de la taxe GAFA qui frappera directement les sources de revenu des grandes sociétés du numérique ayant des activités en France et ce jusqu'en 2023. Faute de consensus européen, les GAFAM ont de beaux jours devant eux au niveau fiscal en Europe.

Ces multinationales semblent au-dessus des États à bien des égards. En effet, elles ne laissent que peu de place à leurs concurrents. En pleine pandémie Covid (2020-2021) et pour faire face aux nombreuses interdictions de déplacement ou de non-ouverture d'enseignes commerciales, les Français se sont largement tournés vers les achats en ligne et notamment Amazon®. Une montée de bouclier a ainsi ébranlé le géant du numérique, l'accusant de concurrence déloyale et de porter atteinte à la survie du commerce traditionnel et local. La justice française a ordonné mardi à Amazon de restreindre son activité aux marchandises essentielles (une mesure dérisoire mais révélatrice d'une volonté d'encadrement de la part de l'État français).

Les géants du numérique assoient en outre leur puissance sur des pratiques qu'ils imposent aux utilisateurs. En effet, en échange de la fourniture gratuite de services performants et attractifs, Google®, Amazon®, Facebook®, Apple® et Microsoft® se sont arrogé le droit d'épier les moindres gestes des utilisateurs, de mémoriser leurs choix, de collecter à grande échelle leurs données personnelles pour les revendre ou les utiliser à leur profit.

Tentant de reprendre le contrôle, les États sont vent debout face aux GAFAM qui montrent malgré tout leur position ultra dominante sur leurs marchés respectifs (Bruxelles a ainsi condamné Google à une amende record de 2.4 milliards de \$ pour abus de position dominante).

Fiche Documents élèves

Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalon 2 : Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique, impuissance des États et des organisations internationales

En 2016, au moment de la campagne électorale présidentielle américaine, Facebook a mis à disposition de la firme de sondage et de communication politique *Cambridge Analytica* un très grand nombre de données d'utilisateurs (plus de 60 millions ont été concernés) au service de la campagne de Donald Trump. Ceci a alors constitué un véritable scandale et a contraint le PDG de Facebook, Mark Zuckerberg à témoigner devant le Congrès américain et à présenter ses excuses pour avoir manié ces informations stratégiques contre rétribution financière. Le fondateur de Facebook a certes dû répondre aux questions de la justice américaine mais, du fait de la puissance de son entreprise, il n'a nullement été condamné par la justice américaine.

Durant chaque période électorale, les réseaux sociaux sont visés par des campagnes de désinformations organisées par la Russie. C'est notamment le cas de X (ex-Twitter), visé par Moscou dans le but de polariser la scène politique française vers les « extrêmes » et de briser le traditionnel « *front républicain* », selon une étude du Centre national de la recherche scientifique (CNRS).

En juin 2023, *VIGINUM* (= service technique et opérationnel de l'État chargé de la vigilance et de la protection contre les ingérences numériques) avait enfin mis en lumière l'opération "Doppelganger". La technique utilisée par les hackers prorusses consistait à créer des sites imitant ceux de grands médias nationaux ou d'institutions gouvernementales pour y diffuser de fausses informations. Parmi les sites copiés figuraient ceux du *Parisien*, du *Figaro*, du *Monde* ou encore de *20 Minutes*, ainsi que des sites institutionnels, comme celui du ministère des Affaires étrangères.

Les géants occidentaux du numérique subissent ces dernières années une sérieuse concurrence asiatique et plus particulièrement chinoise. Ce sont les BATX (Baidu®, Alibaba®, Tencent®, Xiaomi®). Conscient de l'importance de la maîtrise des NTIC dans l'avance technologique, la Chine investit massivement dans le secteur du numérique (fonds publics comme fonds privés).

La Chine bénéficie d'importants moyens et atouts afin d'imposer sa puissance (indirecte) sur les EU et le monde occidental en général. Le premier est son marché intérieur gigantesque et le second vivier démographique de la planète. Enfin, la Chine mène une politique de protection de son marché face aux GAFAM (interdiction de Google® dès 2010) pouvant être considérée comme de la concurrence déloyale. Elle rivalise donc avec les géants technologiques de la Silicon Valley et par extension des EU dans la quête du premier rang mondial de puissance technologique. Le leadership dans l'activité numérique devient donc un enjeu de puissance.

On peut donc souligner que les géants du numérique possèdent un pouvoir dans le monde. Il s'agit d'un pouvoir diffus, immatériel, mais qui est à la fois un pouvoir économique, technologique et stratégique, auquel s'intéressent de plus en plus les États. Sans doute, au XXI^{ème} siècle, l'un des enjeux géopolitiques majeurs sera-t-il en effet le contrôle des big data, à l'échelle du monde

Fiche Documents élèves

Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalon 2 : Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique, impuissance des États et des organisations internationales

Partie III

Débat : L'Etat doit-il utiliser le big data pour assurer la sécurité de ses ressortissants ?

Document 1 : Une stratégie chinoise de puissance technologique.



Dessin de Martin Vidberg, larevuedesmedias.ina.fr, 2018.

La Chine et les États-Unis sont les seules puissances à même de rivaliser au plan technologique. Avec le plan « Made in China 2025 », Pékin a promis d'allouer entre 25 et 60 milliards de dollars par an en moyenne à l'intelligence artificielle (IA). Du côté du privé, les promesses d'investissement sont de 110 milliards de dollars. Le budget du gouvernement américain frôle les 10 milliards de dollars, auxquels s'ajouteraient 55 milliards de dollars d'investissements privés par an. L'IA est vue par les deux

- 10 États comme le nouvel instrument de leur puissance militaire et politique. Pour Pékin, elle est susceptible de restituer à l'empire du Milieu sa grandeur d'antan, pour passer du *made in China* au *created in China*. Pour cela, entre 2015 et 2017, les investisseurs chinois auraient placé
- 15 24 milliards de dollars dans la technologie américaine. Un moyen imparable d'assurer un transfert de savoirs vers la Chine. Un quart des diplômés en sciences et technologies aux États-Unis sont désormais originaires de Chine. Pire, Pékin serait responsable de 96 % des actes de cyberespion-
- 20 nage aux États-Unis. Sur son territoire, la Chine impose aux entreprises étrangères de travailler avec un homologue chinois, de stocker leurs données localement et d'utiliser certains produits de Microsoft, Apple et Intel¹ !

D'après É. Braun, « États-Unis-Chine : une guerre technologique sans merci », *Le Figaro*, 24 septembre 2018.

¹. De la même façon, le chinois Huawei est interdit de développement aux États-Unis (couverture 5G indisponible).

Document 2



En Chine, le « crédit social » des citoyens fait passer les devoirs avant les droits

Ce concept accrédite l'idée d'un « capital de points » accordé par l'Etat au citoyen, qui peut être bonifié, ou bien s'éroder. Une « contrôlocratie » rendue possible grâce à toutes sortes de paramètres et à l'intelligence artificielle. Le crédit social chinois accrédite l'idée d'un « capital de points » accordé par l'Etat au citoyen, qui peut être bonifié – ou bien s'éroder.

Courrier international, 25/03/2023

Fiche Documents élèves

Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalon 2 : Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique, impuissance des États et des organisations internationales

Document 3

« China Cables » : au Xinjiang, le big data au service d'une surveillance totale des Ouïgours

Enquête : Une appli sur les smartphones des fonctionnaires fait remonter toutes les informations sur chaque membre de la communauté, et déclenche des placements en prison.

Pour établir un contrôle total de la population ouïgoure, les autorités chinoises s'en remettent aux nouvelles technologies et tentent d'installer une base de données exhaustive de suivi des individus. Dans ce gigantesque fichier de filtrage d'une population entière – la « plate-forme intégrée d'opérations conjointes » –, chaque personne se voit attribuer un « commentaire ». Ceux qui sont négatifs envoient en camp d'internement, où au moins 1 million de personnes seraient retenues, selon des estimations prudentes d'organisations non gouvernementales, reprises par l'ONU.

Quatre bulletins internes émanant du chef de la sécurité de la région du Xinjiang, Zhu Hailun, obtenus par le Consortium international des journalistes d'investigation (ICIJ), mettent en lumière l'utilisation du big data pour ratisser au plus large et envoyer une part importante de la population ouïgoure en détention. Les policiers font remonter les informations détaillées sur chaque individu, puis la plate-forme liste des milliers de noms de personnes à interner chaque semaine, sans que l'on sache si la décision relève de l'évaluation d'officiels ou de l'utilisation d'algorithmes.

Article Le Monde.fr, 25/11/2019

Fiche Documents élèves

Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalon 2 : Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique, impuissance des États et des organisations internationales

Débat : L'Etat doit-il restreindre les libertés sur internet et les réseaux sociaux ? (dossier fourni : Telegram et le terrorisme, harcèlement, Turquie...)

Document 1

Échange entre un avocat, maître Amaury de Saint Amand, spécialiste du droit numérique et l'Institut National de l'Audiovisuel (08/11/2021)

L'INA. - Peut-on tout dire sur les réseaux sociaux et sur internet ?

Maître Amaury de Saint Amand. - La réponse est non, on ne peut pas tout dire. Quand on dit « peut-on tout dire » cela renvoie à la notion de liberté d'expression et de communication. Oui, il y a une liberté d'expression sur internet et les réseaux sociaux qui est consacrée par des textes internationaux et par notre droit interne. Dans une société démocratique, cette liberté d'expression doit pouvoir être une réalité et ne pas être entravée arbitrairement. Une liberté oui, mais une liberté conditionnée.

Quelles sont les limites à la liberté d'expression ?

On peut porter atteinte à la liberté d'expression de plusieurs manières. Tout d'abord, par la diffamation : c'est-à-dire le fait d'imputer publiquement un fait précis qui porte atteinte à l'honneur et à la considération d'une personne. La diffamation est sanctionnée par la loi sur la presse, d'1 an de prison et 45 000 euros d'amende. L'injure qui est le fait de proférer des propos outrageants à l'égard d'une personne est condamnable. Enfin, le dénigrement de produits et de services. Attention, car les entreprises peuvent répliquer sur la base de la responsabilité civile.

Il y a des atteintes très graves pénalement sanctionnées : la haine raciale et l'apologie du terrorisme

Ce sont des limites qui font que l'on ne peut pas tout dire sur internet et les réseaux sociaux. Et puis il y a d'autres atteintes, lorsque nous nous exprimons nous pouvons transmettre des contenus protégés par des droits relatifs à la propriété intellectuelle. A travers l'usage nous pouvons atteindre d'autres droits encore. Ainsi on peut évoquer les atteintes aux droits de la personnalité lorsque l'on viole la vie privée, le droit à l'image, l'on divulgue un mail contenant des données à caractère personnel.

Nous voyons donc bien qu'il existe un grand nombre d'atteintes possibles, et cette énumération peut faire peur. Il existe évidemment des garanties et un espace de liberté.

Fiche Documents élèves

Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalon 2 : Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique, impuissance des États et des organisations internationales

Document 2

CENSURE SUR TWITTER : LA FRANCE EST DEUXIÈME, DERRIÈRE LA TURQUIE



« L'intelligence artificielle, du fantasme à la réalité »,
www.ina.fr, 9 février 2023

Document 3

Terrorisme : la messagerie Telegram de nouveau sous le feu des critiques

Les autorités indonésiennes accusent le réseau social de faciliter la propagation du terrorisme. Son accès a été restreint dans le pays. Des griefs déjà formulés par d'autres gouvernements.

Un Etat de plus se fâche avec Telegram. Le ministère des Communications indonésien a décidé de restreindre les accès à Telegram dans le pays à cause d'un grand nombre de messages échangés sur le réseau social « contenant des encouragements au radicalisme et au terrorisme, ainsi que des conseils pour assembler des bombes et perpétrer des attaques ».

Pour le moment, seul l'accès à la messagerie via le web a été coupé. Mais les autorités ont menacé de bloquer la totalité du service, qui est également accessible via une application pour appareils mobiles, si Telegram ne s'engage pas à adopter « des procédures standard pour traiter les contenus illégaux ».

Le PDG de l'application russe, Pavel Durov, s'est étonné sur Twitter de n'avoir « jamais reçu la moindre demande / reproche de la part du gouvernement indonésien » avant ces mesures. Il a néanmoins ajouté que sa société allait enquêter sur les griefs formulés contre elle, et dédier une équipe de modérateurs « maîtrisant la langue et la culture indonésienne ».

Site leséchos.fr, juillet 2022

Fiche Documents élèves

Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalon 2 : Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique, impuissance des États et des organisations internationales

Débat : L'IA doit être développée sans crainte.

Document 1 : Vers un homme augmenté ?



Source : Liberation.fr, 12/02/2015

Document 2

Faut-il avoir peur de l'Intelligence Artificielle ?

L'Humanité doit-elle craindre de laisser la place à une future conscience robotique ? Les alertes lancées contre une Intelligence Artificielle surpassant l'homme et le déclassant au rang d'espèce disparue sont-elles fondées ? Le progrès des technologies numériques va-t-il s'emballer et finir (pour nous) en une Singularité où notre espèce disparaîtra ? Une Singularité que prophétisent certains pour demain ou presque : 2023, 2045. C'est en tous cas cette dernière date qu'avait choisi *Time* pour titrer sur sa couverture, le 21 février 2011 « 2045, l'année où l'homme devient immortel » ... en téléchargeant sa conscience dans une machine.

Ces questions pourraient ne relever que de la science-fiction, comme des romans le montrent (Vernor Vinge, Greg Egan, Robert Sawyer...). Mais depuis quelques années, elles sont agitées par des scientifiques ou des ingénieurs (Stephen Hawking, Ray Kurzweil, Hans Moravec, Kevin Warwick. Et surtout des Big Men du GAFA, GAFAM, NATU (1) et autres géants de la technologie, de l'informatique et du web de Bill Gates à Elon Musk.

Sylvestre HUET, lemonde.fr, , 28 janvier 2017

Fiche Documents élèves

Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalon 2 : Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique, impuissance des États et des organisations internationales

Document 3

Intelligence artificielle : menaces ou opportunités ?

Cette année, environ quatre milliards de personnes se rendront aux urnes dans plus de 60 pays. Cette situation fait craindre l'utilisation grandissante de l'intelligence artificielle qui pourrait nuire au processus politique avec des images manipulées ou des campagnes de désinformation de masse. Lors d'une conférence organisée par l'AFD le mois dernier, des experts de l'IA ont discuté des risques qu'elle soulève pour les droits humains, des solutions possibles et des efforts qu'il reste à fournir.

Un message téléphonique automatique, appelé «_robocall_», imite la voix du président Joe Biden et demande aux électeurs du New Hampshire de ne pas se rendre aux urnes pour les primaires de l'élection présidentielle de novembre. En Indonésie, une vidéo générée par l'intelligence artificielle (IA) devient virale : l'image et la voix de Suharto, le dictateur indonésien décédé, sont utilisées pour appeler les électeurs à voter pour le parti Golkar.

Deux exemples parmi tant d'autres de l'exploitation de l'intelligence artificielle pour manipuler l'opinion publique.

« *L'intelligence artificielle renforce le pouvoir de la désinformation, a déclaré Olivier Lechien, expert Citoyens et institutions à l'AFD, lors de la conférence sur l'IA organisée à Paris par l'AFD en janvier. Les images semblent très crédibles, le son imite parfaitement la voix du président américain appelant les électeurs à ne pas voter aux primaires. Plus ces productions sont plausibles, plus les gens peuvent être tentés de croire des choses tout à fait fausses.* »

Une tromperie de masse, produite à grande échelle

La désinformation et les deepfakes (contenus vidéo ou audio réalisés ou modifiés grâce à l'IA) qui ont influencé les élections ces dernières années sont de plus en plus puissants. Sur les réseaux sociaux, des individus créent et diffusent de fausses informations depuis un certain temps déjà mais, avec la nouvelle technologie d'IA générative, ces messages peuvent être produits en quelques minutes et se propager comme une traînée de poudre. L'écran dans l'auditorium de la conférence diffuse des images spectaculaires : le candidat à la présidence américaine Donald Trump en train de fuir la police, le président français Emmanuel Macron manifestant contre la réforme des retraites portée par son propre gouvernement, et le pape François vêtu d'une grande doudoune dans le style de celles que portent les rappeurs. Toutes ces images sont fausses, elles ont été générées par un logiciel d'IA.

« *Nous avons constaté un développement rapide de l'IA, déclare Peter Addo, lead data scientist à l'AFD et responsable de l'Emerging Tech Lab. En 2024, je m'attends à de nombreux scandales électoraux liés aux deepfakes. C'est déjà le cas. Aujourd'hui, les outils qui ont été créés sont bien établis : tout le monde peut se procurer un outil d'IA et commencer à l'utiliser.* »

En décembre 2023, le Parlement européen et le Conseil européen se sont mis d'accord sur un projet de loi relative à l'intelligence artificielle qui vise à protéger les populations de la manipulation et du profilage social.

Fiche Documents élèves

Thème 2 : Analyser les dynamiques des puissances internationales

Axe 2 : Formes indirectes de la puissance : une approche géopolitique

Jalon 2 : Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique, impuissance des États et des organisations internationales

En vertu de ce projet de loi pionnier, les systèmes d'IA devront se conformer à des exigences de transparence. De plus, un système de notation classera les systèmes d'IA en fonction des risques qu'ils présentent pour les droits humains. Par exemple, les systèmes d'IA utilisés pour influencer des résultats d'élections et les comportements des électeurs seront classés comme présentant un risque élevé ou « inacceptable ». Tout comme le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'UE relatif à la confidentialité des données a servi de modèle réglementaire à d'autres pays, cette nouvelle loi sur l'IA pourrait également ouvrir une voie.

Source : AFR.fr, Agence française de développement, article paru le 22/02/2024